

FITECO

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

VALIDÉ
GRUPE
FIDUNION
26/01/06
RA263

SARL ABGRAL ANDRE EXPERTISE COMPTABLE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 327.250 €

Siège social : 110, Boulevard de Créach-Gwenn

29000 QUIMPER

RCS QUIMPER 429 536 014

**Rapport du Commissaire à la transformation
de la Société en
Société par Actions Simplifiée**

Adresse de correspondance : Immeuble le Cèdre - 25, Avenue de l'Europe 92310 SEVRES

☎ 01 46 29 19 00 - 📠 01 46 29 19 01 - 📧 bureau@fiteco-sevres.com

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, Inscrite aux tableaux de l'Ordre des Régions :

Pays de Loire - Orléans - Paris/Ile de France - Rouen.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS.

Siège social : 50, boulevard Félix Grat - BP 0737 - 53007 LAVAL CEDEX.

www.fiteco.fr



**Rapport du Commissaire à la transformation
de la SARL ABGRAL André Expertise Comptable en
Société par Actions Simplifiée**

Aux Associés de la Société

SARL ABGRAL André Expertise Comptable

Siège social : 110, Boulevard de Créach-Gween 29000 QUIMPER

Capital social : € 327.250

RCS QUIMPER 429 536 014

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés, en application des articles L 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, et sur la situation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, d'autre part, à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

FITECO

11

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Sèvres, le 16 janvier 2006

Pour FITECO
Le chargé du mandat



Eric JEOL
Expert Comptable Associé
Commissaire aux Comptes